

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

VENDREDI 30 JANVIER 2015

L'an Deux Mil Quinze le Vendredi Trente Janvier à 18 heures 30.

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, madame Elodie BAPTISTE est désignée à l'unanimité secrétaire permanent de séance et procède à l'appel nominal

Madame Caroline – Présidente de séance

Monsieur Dominique DEVILLERS, monsieur Jean-Marie JULLIEN, monsieur Gérard HEDIN, monsieur Franck PIA, monsieur Robert CHRISTIAENS, Monsieur Charles LOCQUET, monsieur Jacques DORIDAM, monsieur Philippe TOPIN, Monsieur Olivier TABOUREUX, monsieur Gilles BOITEL, madame Fatima ABLA, madame Martine DELAPLACE, monsieur Gilles DEGROOTE (arrivé au dossier n°2), monsieur Jean-Paul CORDIER, monsieur Jean-Luc BRACQUART, monsieur Laurent LEFEVRE, monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, monsieur Jean-Marie DURIEZ, monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, monsieur Serge COURTOIS, monsieur Alain DRUJON, monsieur Claude POLLE, monsieur Jacques BILLORE, madame Christine LEFEVRE, madame Catherine SUYOT, monsieur Jean-Louis CHATELET, madame Françoise DAVESNE, madame Monique THIERRY-DELEPLACE, monsieur Pierre MICHELINO, madame Catherine THIEBLIN, monsieur Bruno OGUEZ, monsieur Noël VERSCHAEVE, madame Françoise BRAMARD, madame Florence ITALIANI, monsieur Michel ROUTIER, Madame Claudine GEOFFROY, Madame Corinne CORILLION, madame Catherine GAUCHERAND, madame Jacqueline FONTAINE, monsieur Jean-Charles PAILLART, madame Guylaine CAPGRAS, madame Florence VASSAL, madame Catherine MARTIN, monsieur Jean-Luc SAUVE, monsieur Thibaud VIGUIER, madame Myriam DEBRAINE (suppléante de monsieur Laurent DELAERE), monsieur David ILLIGOT, monsieur Christophe GASPART, monsieur David NEKKAR (arrivé au dossier n°2), Madame Charlotte COLIGNON-DUROYON, madame Salima NAKIB, monsieur Christophe TABARY (départ au dossier n°19), monsieur Grégory NARZIS, monsieur Medhi RAHOU, monsieur Mohrad LAGHRARI, monsieur Antoine SALITOT, madame Elodie BAPTISTE, Madame Karine GERARDIN,

ABSENTS / EXCUSES :

Monsieur Philippe DESIREST

Monsieur Joël LIONNET

Monsieur Laurent DELMAS

Madame Nathalie KABILE

Madame Alison GILLON

Madame Ingrid MANIER

Monsieur Bruno MARCHETTI représenté par madame Catherine MARTIN

Monsieur Christian SADOWSKI représenté par madame Christine LEFEVRE

Madame Elisabeth LESURE représentée par monsieur Olivier TABOUREUX

Madame Françoise GILLOT représentée par monsieur Jean-Paul CORDIER

Monsieur Edmond BAILLY représentée par madame Martine DELAPLACE

Monsieur Yves SAJOT représenté madame Claudine GEOFFROY

Madame Anne ROUIBI-GEFFROY représentée par monsieur Thibaud VIGUIER

Madame Cécile PARAGE représentée par monsieur Franck PIA

Madame Aysel SENOL représentée par monsieur Pierre MICHELINO

Monsieur Jérôme LIEVAIN représenté par monsieur Jean-Marie JULLIEN

Monsieur Philippe VIBERT représenté par Jacques DORIDAM

Monsieur Christophe TABARY représenté par monsieur Jean-Charles PAILLART (à partir du dossier n°20)

Date d'affichage : le 9 février 2015

Date de la convocation : le 22 janvier 2015

Nombre de présents : 58 au dossier n°1

: 60 du dossier n°2 au dossier n°19

: 59 à partir du dossier n°20

Nombre de votants : 69 au dossier n°1

: 71 à partir du dossier n°2

Le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le **VENDREDI 30 JANVIER 2014 à 18H30** conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1. Modalités d'accueil des stagiaires et gratification

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** les nouvelles modalités d'accueil des stagiaires selon les conditions suivantes :

- Tout stagiaire accueilli au-delà de 2 mois, consécutifs ou non, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, bénéficiera d'une gratification dans les conditions prévues par le décret n° 2014- 1420, à savoir : 15% du plafond horaire de la sécurité sociale pour toutes les conventions signées à compter du 1^{er} septembre 2015 en vertu du nouvel article L124-6 du code de l'éducation; pendant une période transitoire pour les conventions signées avant le 1^{er} septembre 2015 et en vertu de l'ancien article L 612-11 du code de l'éducation (stagiaires de l'enseignement supérieur), la gratification a été fixée à 13,75% du plafond horaire de la sécurité sociale
- Le remboursement des frais de mission exposés par l'étudiant dans le cadre de son stage reste fixé dans les mêmes conditions que celles applicables aux agents de la collectivité (décret n° 2006-781).

2. Avis de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur le principe de constitution d'un groupement d'intérêt économique entre la société d'aménagement de l'Oise (SAO) et l'agence départementale des territoires de l'Oise (ADTO)

Les membres du conseil communautaire approuvent à la **majorité** le principe de constitution d'un groupement d'intérêt économique entre la société d'aménagement de l'Oise (SAO) et l'agence départementale des territoires de l'Oise (ADTO)

Les membres du conseil communautaire acceptent à la **majorité** de donner mandat à son représentant de la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour voter en ce sens au prochain conseil d'administration de la SAO qui sera appelé à délibérer sur la constitution du GIE

3. Intégration de l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais au groupement de commandes du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'intégrer l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais au groupement de commandes du Beauvaisis .

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président à signer l'avenant.

4. Renouvellement convention plan local pour l'insertion et l'emploi (P.L.I.E) 2015

Les membres du conseil communautaire à l'**unanimité** le renouvellement de la convention avec le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), pour la période du 1/01/2015 au 30/06/2015.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de ce partenariat.

5. Prolongation de conventionnement du chantier d'insertion BATIMENT NATURE

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la prolongation du dispositif du chantier d'insertion BATIMENT NATURE sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour la période du 1er avril 2015 au 31 décembre 2015 ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de prévoir au tableau des effectifs un poste supplémentaire par chantier ce qui portera à 18 l'effectif total pour assurer la compensation des absences prolongées ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès de la DIRECCTE pour la réalisation de cette opération ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

6. Réseau des médiathèques du Beauvaisis : gratuité des inscriptions pour les élèves du conservatoire Eustache-du-Caurroy et de l'école d'art du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'instauration de la gratuité des emprunts de documents et de l'accès aux services en ligne des médiathèques du Beauvaisis pour les élèves du conservatoire Eustache-du-Caurroy et de l'école d'art du Beauvaisis à compter du 1er février 2015.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7. Réseau des médiathèques du Beauvaisis : signature de conventions

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer les conventions entre le réseau des médiathèques et la crèche KOLOBANE et le lycée FELIX FAURE

8. Conservatoire Eustache-du-Caurroy - Demande de subvention auprès du département de l'Oise

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter le concours financier de 12.623 € du département de l'Oise pour le conservatoire à rayonnement départemental

9. Conservatoire Eustache-du-Caurroy : Demande de subvention auprès de la DRAC Picardie

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter le concours financier au taux le plus élevé de l'état (DRAC de Picardie) au titre de l'exercice 2015 au profit du conservatoire à rayonnement départemental Eustache-Du-Caurroy pour le fonctionnement général de l'établissement, l'organisation des épreuves du cycle spécialisé (diplôme d'enseignement musical) et pour un projet d'éducation artistique et culturelle.

10. Maladrerie Saint-Lazare : Lancement de la procédure de mise en concurrence d'une délégation de service public simplifiée pour le salon des antiquaires

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le lancement d'une procédure de délégation de service public simplifiée pour l'organisation du salon des antiquaires de décembre 2015, de décembre 2016 et de décembre 2017 à la Maladrerie Saint-Lazare pour un montant n'excédant pas 68.000,00 €, ce qui inclut aussi bien les recettes perçues par le délégataire que les subventions qui pourraient lui être versées.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de la délégation de service public simplifiée pour l'organisation du salon des antiquaires ainsi que toute décision concernant leur avenant.

11. Accord-cadre entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et l'État en vue de la signature du contrat de ville 2015-2020

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'accord-cadre entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et l'État qui a pour objectif de fixer les grands axes stratégiques de la politique de la ville en 2015 sur le territoire du Beauvaisis. Il constitue un support pour l'établissement de la programmation 2015, dans l'attente de la signature du contrat de ville avec l'ensemble des partenaires

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cet accord-cadre.

12. Protocole d'accord - rénovation cité des fleurs

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le protocole d'accord entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la ville de Beauvais et l'OPAC de l'Oise qui vise à retranscrire les engagements de chacun de ces partenaires pour la réalisation du projet « rénovation cité des fleurs ».

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce protocole d'accord.

13. Renouvellement de l'adhésion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à l'association ATMO PICARDIE. Versement d'une subvention pour les frais de fonctionnement

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion à l'association ATMO PICARDIE, qui missions :

- de surveillance de la qualité de l'air en Picardie par des mesures en continu et ponctuelles des indicateurs majeurs de la pollution atmosphérique ;
- La prévision de la qualité de l'air et les épisodes de pollution ;
- L'exploitation des données et la réalisation des études spécifiques grâce aux moyens mobiles, aux préleveurs, aux bio-indicateurs en créant des cartes de répartition de pollution ;
- Informer chaque jour avec l'indice ATMO ou l'indice de la qualité de l'air (IQA).

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer différents actes nécessaires à cette adhésion.

14. Attribution d'une subvention d'un montant de 5 000.00€ à l'association Emmaüs

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000.00 euros au profit de l'association Emmaüs afin d'aider l'association dans les activités réalisées.

15. Attribution d'une subvention d'un montant de 5 000.00€ aux Ateliers de la Bergerette

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000.00 euros au profit de l'association Les Ateliers de la Bergerette afin d'aider l'association dans les activités réalisées.

16. Convention d'indemnisation des dégâts aux cultures dans le cadre du passage d'un réseau d'assainissement sur Auteuil

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la convention d'indemnisation des dégâts aux cultures dans le cadre du passage d'un réseau d'assainissement sur Auteuil au profit de l'exploitant agricole, l'EARL du Courtil, pour un montant maximum de 479,00 €.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention avec l'exploitant agricole et à verser l'indemnité correspondante .

17. Demande de subvention pour les travaux de branchement en domaine privé sur Auteuil et Berneuil en Bray

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de déclarer d'intérêt public local les travaux de branchement des particuliers au réseau collectif d'assainissement sur les communes d'Auteuil et Berneuil en Bray.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de justifier d'intérêt public local par la suppression de la pollution des nappes, le contrôle du raccordement de toutes les eaux usées, l'optimisation du fonctionnement du système d'assainissement, l'incitation des particuliers à se raccorder rapidement pour atteindre un taux de collecte avoisinant les 100 %, rentabiliser au mieux les investissements.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président à solliciter une aide financière au taux le plus élevé auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de cette opération.

18. Cession d'une parcelle sur le PAE du Haut Villé au profit du réseau de franchise France Utilitaire

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer une promesse de vente puis l'acte de vente au profit de la société ECOFI (ou de toute autre société qui pourrait s'y substituer dans le cadre du projet) d'une parcelle d'une superficie d'environ 5000 m² au prix de 32 € HT au m² selon l'avis des domaines, soit au prix total d'environ 160 000 € HT.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la société ECOFI ou tout autre intervenant mandaté dans le cadre du projet, à pénétrer sur le terrain pour mener à bien les études préalables.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ainsi que le vice-président à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

19. Convention de collaboration entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et le réseau entreprendre Picardie

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention de partenariat entre la pépinière d'entreprises et le réseau entreprendre Picardie qui est un réseau de chefs d'entreprise picards qui accompagne dans la durée de nouveaux entrepreneurs.

19bis Mise à disposition de locaux d'hébergement d'urgence à la Pépinière et l'hôtel d'entreprises du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de mettre à disposition des entreprises affectées : Créa Color, AB bergaud vitrerie, ARZU Meubles, Parking clé en main, Tapisserie ancienne et nouvelle, Association des peintres amateurs, action DIF et Eco Motos Pièces, un bureau ainsi que des équipements et des connexions internet à la pépinière et l'hôtel d'entreprises du Beauvaisis pour une durée maximum de deux mois.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame ma présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

20. Lancement de la procédure de renouvellement du contrat d'exploitation du réseau de transports urbains de l'agglomération du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le choix du mode de gestion du contrat d'exploitation du réseau de transports urbains déléguée sous la forme d'une délégation de service public ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à engager et conduire la procédure de délégation de service public conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à présider la commission de délégation de service public, et à se prononcer sur la recevabilité des candidatures et à établir une liste des candidats admis à faire une offre ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à envoyer les dossiers de consultation aux candidats admis à concourir et à réunir la commission de délégation de service public afin d'examiner, comparer et classer les offres des candidats ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à engager les négociations après avis de la commission de délégation de service public, dans le respect des principes d'égal accès des candidats à la commande publique ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de confier à madame la présidente ou le vice-président délégué le soin de préparer le rapport final et l'adresser à l'assemblée délibérante quinze jours au moins avant la date prévue pour l'attribution par délibération du conseil communautaire

21. Élection de la commission de délégation de service public - transports urbains

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de la création de la commission d'ouverture des plis prévue à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

Les membres du conseil communautaire désignent à l'unanimité messieurs Jean-Marie JULLIEN, Antoine SALITOT, Dominique DEVILLERS, Gilles BOITEL et Thibault VIGUIER représentants titulaires de la commission d'ouverture des plis au sein de la commission de délégation de service public – transports urbains et en quantité de représentants suppléants messieurs Jean-Luc BOURGEOIS, Pierre MICHELINO, Jean-Paul CORDIER, Mehdi RAHOUI et madame Florence VASSAL.

22. Acquisition de véhicules de transports urbains - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels année 2015

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une subvention auprès des partenaires institutionnels et notamment auprès du SMTCO, de la région Picardie et de l'ADEME pour l'acquisition de véhicules de transports urbains.

23. Pérennisation des renforts de services de transports urbains - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels année 2015

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou vice-président délégué à solliciter une subvention auprès des partenaires institutionnels, et notamment auprès du SMTCO, pour le fonctionnement de renforts de services de transports urbains.

24. Renouvellement de la convention entre l'Association BeauVélo et la communauté d'agglomération du Beauvaisis et demande de subvention auprès des partenaires institutionnels année 2015

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** de renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens intervenant entre l'association BeauVélo et l'agglomération du Beauvaisis déterminant les objectifs de chacune des parties et les moyens mis à disposition.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer cette convention entre l'association BeauVélo et la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président à solliciter une subvention auprès des partenaires institutionnels, et notamment auprès du SMTCO, pour la pérennisation de cette opération de mise à disposition de vélos.

25. Bureau du logement - examen de dossiers de demandes de subventions

Les membres du conseil communautaire accordent à l'**unanimité** le versement de subventions au 8 demandes déposées au titre du fonds travaux d'amélioration du confort pour un montant de 13.337,00 €.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à notifier l'octroi des subventions aux bénéficiaires.

26. Taxe de séjour intercommunale – modifications

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** le nouveau barème proposé, applicable à l'ensemble des établissements touristiques du territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de fixer à 15 euros par nuitée le montant du loyer en dessous duquel les visiteurs sont exonérés de taxe de séjour.

**La séance est levée à 20 heures 45
Fait à Beauvais le 30 janvier 2015
Pour Extrait Conforme,
Caroline CAYEUX**



**Présidente de la communauté
d'agglomération du Beauvaisis
Sénateur de l'Oise**